

**Académie
de
Caen**

Comprendre
découvrir
échanger
avec votre Région

voix
publiques

FORMATION PROFESSIONNELLE



LES CHEMINS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE



www.region-basse-normandie.fr



SOMMAIRE

<i>1 - L'entrée dans la vie active après une formation professionnelle ou technologique</i>	6
<i>2 - Quand l'école est finie en Basse-Normandie... premiers pas dans la vie active de la Génération 98</i>	16
<i>3 - Le premier emploi des jeunes bas-normands</i>	25

Ont participé à la rédaction de ce dossier :

Michel MOISAN et Dragos IOAN Direction Régionale de l'INSEE de Basse-Normandie

Gérard BOUDESSEUL et Yvette GRELET, CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) Centre associé de Basse-Normandie

Jérôme COLSON Rectorat de l'académie de Caen

Jean Luc LACUVE Rectorat de l'académie de Caen

Grégory LEVEQUE Région Basse-Normandie



AVANT-PROPOS

Les jeunes qui se présentent pour la première fois sur le marché du travail occupent une position particulière par rapport aux autres actifs : taux de chômage élevé, déclassement, premiers emplois souvent de courte durée...

Dans le cadre des travaux menés au sein du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2006 – 2010, la Région Basse-Normandie, le Rectorat de Caen, le Centre régional associé au Céreq et l'INSEE ont partagé leur expertise sur l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes bas-normands. La Région Basse-Normandie, dans sa mission d'ensemblier, a favorisé l'émergence de ces regards croisés afin de fournir les clés d'un dialogue entre les différents acteurs de la formation professionnelle. La publication « **Les chemins de l'insertion professionnelle** » s'inscrit dans la poursuite des initiatives menées au travers des Voix Publiques initiées en 2004. Des renvois vers des annexes téléchargeables permettront au lecteur d'approfondir l'analyse.

L'article « **L'entrée dans la vie active après une formation professionnelle ou technologique** » proposé par le rectorat de Caen analyse la situation des sortants des années terminales de formation en fonction du niveau de diplôme, des choix des filières, différentes pour les garçons et les filles ainsi que les disparités territoriales selon les régions françaises et au sein des bassins bas-normands. Les résultats sont extraits des enquêtes d'insertion dans la vie active qui permettent de connaître chaque année la situation des lycéens et des apprentis sur le marché de l'emploi sept mois après leur sortie des filières technologiques et professionnelles. En février 2006, sur les 8 700 jeunes ayant quitté la formation initiale sept mois plus tôt, à peine 60 % étaient en situation d'emploi et 25 % disposaient d'un contrat à durée indéterminée. Moins de 10 % avaient trouvé un stage ou n'étaient pas immédiatement disponibles pour trouver un travail alors qu'un tiers des jeunes étaient au chômage.

L'article du Céreq « **Quand l'école est finie en Basse-Normandie... premiers pas dans la vie active de la Génération 98** » fait le point en 2001 sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des jeunes bas-normands, retraçant ainsi la diversité de situations individuelles au cours de trois années passées sur le marché du travail. C'est ici la dynamique de l'insertion et des débuts de carrière qui est privilégiée.

Les caractéristiques régionales sont examinées au regard des facteurs qui influencent les parcours de formation, en particulier l'origine sociale et la structure de l'offre de formation. Ainsi, la voie professionnelle, particulièrement représentée dans la région, contribue-t-elle de façon très significative à la qualification des jeunes, notamment au niveau V de formation. Si trois ans après la sortie de formation, 92 % des jeunes bas-normands sont en situation d'activité, les filles ont globalement plus de difficultés à s'insérer dans la vie active. L'insertion des jeunes demeure fortement corrélée avec le niveau de formation et l'absence de qualification professionnelle constitue le principal obstacle pour l'accès à l'emploi. Les auteurs abordent ensuite les problématiques de qualité de l'emploi occupé et de mobilité géographique.

L'INSEE de Basse Normandie nous propose une photographie du « **premier emploi des jeunes bas-normands** » et une description des trois premières années dans le monde du travail. Ces éléments permettent de préciser la situation des jeunes par rapport à celle des adultes, et de pointer ainsi les traits caractéristiques de l'emploi juvénile. Ils renseignent également sur la sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture économique. Parmi les quelques 20 000 jeunes de moins de 30 ans qui ont trouvé un premier emploi en 1999, 60 % en ont trouvé un à temps complet. Cependant, les emplois peu qualifiés, temporaires et à temps partiel sont

fréquents. Ainsi, un jeune bas-normand sur cinq travaille en intérim lorsqu'ils ne sont que 15 % dans ce cas au plan national. D'autre part, les hommes sont surreprésentés parmi les débutants, ce qui s'explique, par le recours à l'intérim et par l'importance de l'offre d'emplois industriels dans une conjoncture économique favorable en 1999. Avec l'industrie, les services aux particuliers offrent également de nombreuses opportunités aux jeunes débutants. Beaucoup d'entrées dans la vie professionnelle se font sur des emplois d'ouvrier. Un jeune sur deux dans ce cas occupe un emploi d'ouvrier non qualifié. Et « à peine le premier emploi décroché, la plupart des jeunes cherchent à changer d'employeur, à moins que ce soient les employeurs qui ne les gardent pas ». Un parcours complexe où un jeune aura connu en moyenne trois employeurs en trois ans.

Les articles composant cette publication ainsi qu'un ensemble d'annexes permettant de préciser l'analyse sont accessibles sur le site Internet de chaque partenaire.

Rectorat : www.ac-caen.fr/sepape - rubrique « Publications »

Région Basse-Normandie : <http://tic.crbn.fr/prdfp/>, <http://www.region-basse-normandie.fr/>

Céreq : www.cereq.fr

INSEE : www.insee.fr/fr/insee_regions/basse-normandie

Nomenclature interministérielle des niveaux de formation

- **Niveaux VI et V bis** : années intermédiaires du second cycle court (première année des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et brevets d'études professionnelles (BEP) en deux ans.
- **Niveau V** : années terminales du second cycle court dites aussi « années du diplôme » (année terminale des CAP/BEP, CAP/BEP en 1 an) ; années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et brevets professionnels.
- **Niveau IV** : années terminales des seconds cycles longs. Formations de l'enseignement supérieur d'où l'individu sort sans diplôme.
- **Niveau III** : diplômés des cycles courts de l'enseignement supérieur : brevets de techniciens supérieurs (BTS), diplômes universitaires de technologie (DUT), diplômes d'études universitaires générales (DEUG), diplômes paramédicaux et sociaux, diplômes des cycles courts des écoles de commerce, d'art, etc.
- **Niveaux II et I** : diplômés des cycles longs de l'enseignement supérieur : licences, maîtrises, doctorats, diplômes des écoles d'ingénieurs et des cycles longs des écoles de commerce, d'art, etc.



L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE APRÈS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNOLOGIQUE

Les enquêtes d'insertion dans la vie active permettent de décrire la situation sur le marché de l'emploi des jeunes sept mois après leur sortie des filières technologiques et professionnelles des lycées et des centres d'apprentis. L'insertion des apprentis est facilitée par les démarches préalables qu'ils ont effectuées en amont de leur formation pour trouver un patron qui pourra ensuite les employer ou faciliter leur insertion au sein de son réseau professionnel. Les taux d'insertion sont également très différents selon le niveau de formation et les filières choisies. C'est pourquoi, après une brève présentation des principaux résultats des différentes voies de formation, nous nous attacherons surtout à évaluer les différences au sein du groupe le plus important numériquement : les élèves sortants des filières technologiques et professionnelles des lycées publics ou privés sous contrats.



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Sept mois après la sortie de l'école, un peu plus d'un jeune sur deux a déjà trouvé un emploi lorsqu'il a effectué une formation dans les filières technologiques et professionnelles des lycées et près des deux tiers s'il a effectué une formation en apprentissage. L'insertion des apprentis est facilitée par les démarches préalables qu'ils ont effectuées en amont de leur formation pour trouver un patron qui pourra ensuite les employer ou faciliter leur insertion au sein de son réseau professionnel. Mais ces résultats sont aussi fortement influencés par l'offre de formation proposée comme on pourra le constater en consultant le tableau de bord des 440 formations proposées dans la région à partir du site internet de l'académie de Caen (www.ac-caen.fr/sepage).

Insertion sept mois après la fin de la formation : situation en février 2006

	Voie scolaire		Apprentissage	
	Education Nationale	Agriculture	CFA	CFA agricoles
Nombre de sortants	4 844	927	2 491	411
C. D. I.	17,1 %	22,1 %	40,6 %	32,1 %
C. D. D.	17,5 %	18,8 %	15,3 %	21,9 %
INTERIM	11,5 %	5,1 %	7,1 %	4,1 %
A.E.N.A *	2,8 %	5,6 %	0,7 %	5,4 %
Emplois aidés	5,5 %	3,8 %	2,6 %	1,9 %
Total emploi	54,3 %	55,3 %	66,3 %	65,5 %
Stages	6,1 %	5,9 %	2,0 %	5,1 %
Chômage	35,9 %	32,1 %	29,8 %	26,8 %
Non recherche	3,7 %	6,6 %	2,5 %	2,7 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

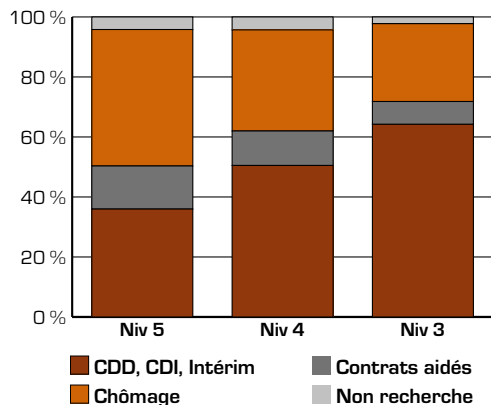
*A.E.N.A. : Autres Emplois Non Aidés (fonctionnaire ou à son compte)
Source : Enquêtes IVA-IPA 2006

Nous nous limiterons donc dans le présent article à l'analyse de la situation du groupe numériquement le plus important : les jeunes sortants des filières technologiques et professionnelles des lycées publics ou privés sous contrats dépendants du ministère de l'éducation nationale. Leur situation n'a pas beaucoup varié par rapport à 2005. Ils étaient 54,3 % à être en situation d'emploi en février 2006 contre 54,5 % en février 2005. La situation d'intérimaire a toutefois été un peu plus fréquente (11,5 % contre 10,2 %) alors que les CDD reculaient légèrement (17,5 % contre 19,5 %).

Le taux d'insertion qui comptabilise le pourcentage d'emploi non aidé (CDI, CDD, intérimaires et autres emplois non aidés -à son compte ou fonctionnaire-) par rapport à l'ensemble des sortants (les mêmes plus les emplois aidés, les stages, le chômage et la non recherche d'emploi) a très légèrement progressé, passant de 48,5 % à 48,9 %. Il n'a pas été affecté par la baisse de l'emploi aidé, passé de 6 % en 2005 à 5,5 % en 2006.

Le niveau de formation est un critère déterminant pour trouver un emploi à la sortie du système éducatif. Au niveau (CAP-BEP), seuls 36 % des jeunes trouvent un emploi non aidé sept mois après la fin de leur formation contre 53 % au niveau IV (bac) et 65 % au niveau III (BTS).

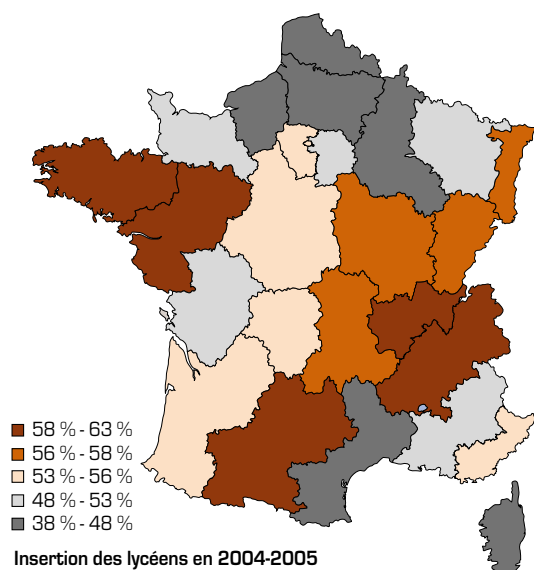
> Plus on est formé, moins on est au chômage (situation en février 2006)



Ces taux d'insertion sont très proches de ceux constatés en 2004 et 2005 avec un recul de moins d'un point pour les niveaux III et IV et un léger redressement pour le niveau V.

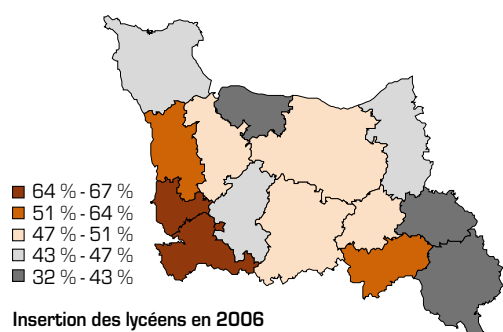
En 2004-2005, l'insertion des jeunes Bas-normands était plus faible que celle observée en moyenne en France et ce pour les trois grands niveaux de formation. L'académie occupait globalement la 17^e place sur les 26 académies métropolitaines avec une 16^e place sur les niveaux V et III et une 19^e place au niveau IV.

> Une insertion plus difficile pour les jeunes bas-normands



La situation de l'académie est proche des académies du Nord et du Sud-est de la France où l'insertion est difficile alors que Nantes, Rennes, Toulouse, Lyon et Grenoble se montrent les plus favorables pour l'emploi des jeunes.

> De fortes disparités territoriales



L'insertion des jeunes est plus aisée dans les bassins de Granville, d'Avranches et de Coutances ainsi que dans celui d'Alençon. L'insertion est la plus faible pour les bassins de Bayeux, Mortagne et l'Aigle.

> Un emploi plus difficile pour les filles

Les jeunes filles connaissent un niveau d'insertion bien moindre que les garçons surtout aux niveaux les plus faibles. Au niveau V, seules 29 % des filles ont trouvé un emploi non aidé contre 42 % des garçons. La chute du taux d'insertion de ce niveau en 2006 s'explique d'ailleurs exclusivement par la baisse de l'emploi féminin. Au niveau IV, l'écart est également important : 43 % contre 57 %. Le rapport ne s'équilibre qu'au niveau III où 62 % des filles et 66 % des garçons trouvent un emploi non aidé sept mois après leur sortie du système éducatif.

> Une insertion inégale selon les spécialités préparées

Cinq domaines de formation offrent des débouchés plus importants que la moyenne. Les domaines « Mécanique, électricité, électronique » et « Génie civil, construction, bois » permettent respectivement à 47 % et 42 % des élèves sortants de niveau V de trouver un emploi ainsi qu'à 63 % et 67 % de ceux de niveau IV et à 72 % et 88 % pour ceux de niveau III. Si l'insertion dans le domaine « Transformations » est plus faible au niveau V (33 %) et même au niveau IV (55 %), elle est largement améliorée au niveau III (74 %). Des performances semblables se retrouvent pour les niveaux IV et III des « Spécialités de production ».

Les spécialités de « services aux personnes » permettent une insertion semblable à celle des métiers de la production. L'insertion y est de 41 % au niveau V, 52 % au niveau IV et de 72 % au niveau III.

En revanche, quatre domaines de formation connaissent des difficultés d'insertion. Le domaine « Echanges et gestion », le plus important numériquement, ne permet une insertion semblable à la moyenne qu'au niveau III (61 %) mais faible aux niveaux V (27 %) et IV (44 %). Les deux domaines « Matériaux souples » et « Services à la collectivité » ont une insertion fragile au niveau IV et des difficultés majeures au niveau V avec une insertion respectivement de 20 % et 24 %.

En 2006, c'est le domaine « Communication et information » qui connaît toujours le plus de difficultés d'insertion : moins de 20 % au niveau V, moins de 30 % au niveau IV et moins de 55 % au niveau III soit, pour chaque niveau, un écart de plus de 10 points par rapport à la moyenne.



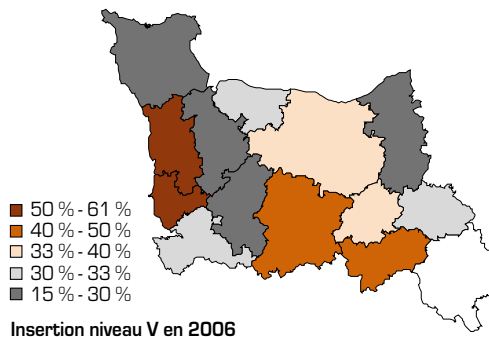
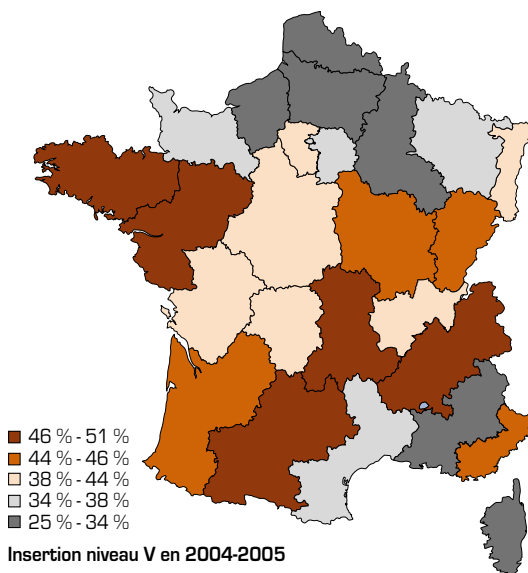
L'INSERTION DES SORTANTS DE CAP ET BEP

Sur les 1 721 jeunes ayant cherché du travail après une année terminale de CAP ou de BEP, 39,5 % étaient en emploi et 10,9 % étaient en stage sept mois après la sortie de formation mais seuls 600 d'entre eux (36 %) avaient trouvé un emploi non aidé.

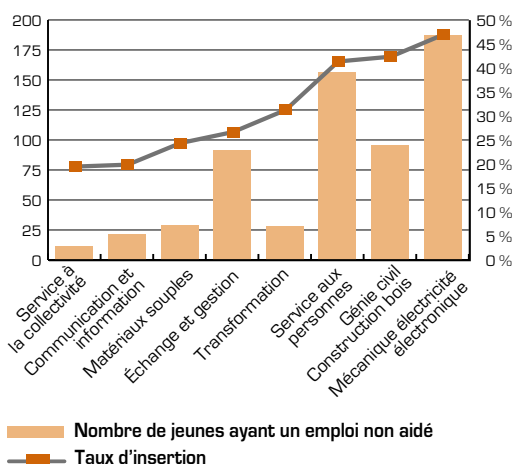
> Disparités territoriales

Sur l'ensemble des spécialités de niveau V, la Basse-Normandie obtient des résultats inférieurs au niveau national. Elle se rapproche ainsi des académies du Nord et du Sud-est de la France où l'insertion est plus difficile alors que les académies de Nantes, Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand et Grenoble se montrent les plus favorables pour l'emploi des jeunes les moins diplômés.

L'insertion au niveau V est plus forte dans les bassins de Granville et de Coutances qui comptent respectivement 45 et 100 sortants avec des taux d'emploi non aidé de 61 % et 54 %. En 2006, le bassin de Mortagne ne comptait que 10 sortants de niveau V.



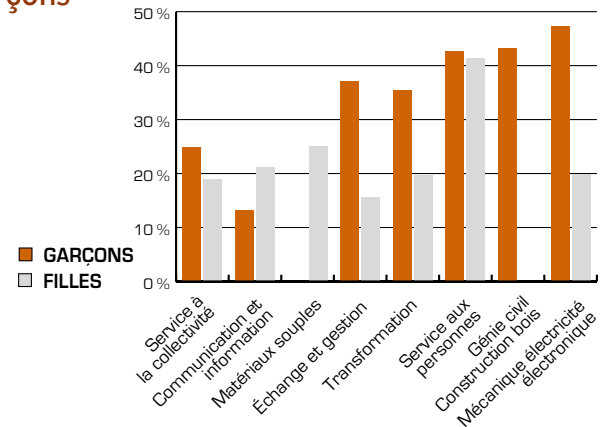
> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les domaines de spécialités de niveau V, classés par taux d'insertion croissant



Les domaines des services insèrent plus difficilement : services à la collectivité (20 %), communication et information (20 %), échanges et gestion (27 %) à l'exception des services aux personnes (41 %). Les domaines industriels permettent une meilleure insertion notamment ceux du génie civil et construction bois (42 %) et la mécanique, électricité électrotechnique (47 %)

> Niveau V : Une meilleure insertion pour les garçons

Quelle que soit la filière choisie, l'insertion est toujours meilleure pour les garçons que pour les filles, à l'exception de la filière communication et information.



> Une insertion qui varie fortement selon les spécialités préparées

Le taux moyen d'insertion du niveau V n'est que de 36 % mais de nombreuses formations offrent de forts débouchés. Dans le bâtiment, le BEP gros œuvre qui comptait 23 inscrits, a permis à 9 des 10 jeunes qui cherchaient un travail d'en trouver un. De même, 67 % des détenteurs d'un CAP de maçon ont trouvé un travail dans les sept mois.

Les métiers de la finition du bâtiment, ceux de peintre ou de plâtrier, offrent, par comparaison, moins de débouchés. Dans les carrières sanitaires et sociales, la mention complémentaire « Aide à domicile » a permis à 73 % des 76 jeunes de trouver un emploi non aidé et à 10 % de trouver un emploi aidé alors que le BEP a permis à 43 % des 172 jeunes de trouver un emploi non aidé et à 17 % de trouver un emploi aidé dans les sept mois.

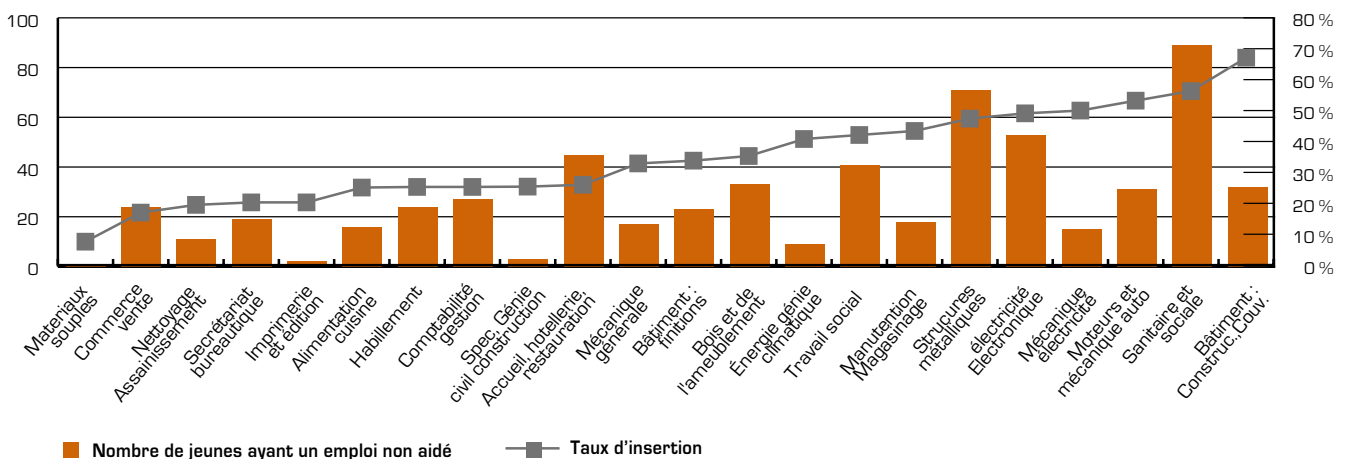
Les métiers orientés vers le secteur automobile offrent également de bonnes perspectives d'emploi : ainsi le BEP maintenance véhicules automobiles dans la spécialité moteurs et mécanique auto mais aussi les CAP peinture en carrosserie, serrurier métallier et le BEP carrosserie, classés en structures métalliques, voire le BEP maintenance des systèmes mécaniques automatisés classé en mécanique - électricité.

Autre spécialité bas normande, l'Agroalimentaire - alimentation - cuisine propose sept formations de niveau V. Les CAP cuisine, pâtissier chocolatier et leurs mentions complémentaires sont les plus performants pour trouver un emploi dans les sept mois.

Offrent également des emplois plus rapidement qu'en moyenne dans la région les spécialités électricité électronique, transport manutention magasinage, comptabilité gestion et énergie génie climatique.

En revanche, dix spécialités offrent moins d'une chance sur trois de trouver un travail sept mois après la sortie du lycée professionnel et, pour la moitié d'entre elles, à peine une chance sur cinq.

> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les groupes de spécialités de niveau V, classées par taux d'insertion croissant





L'INSERTION DES SORTANTS AU NIVEAU BAC

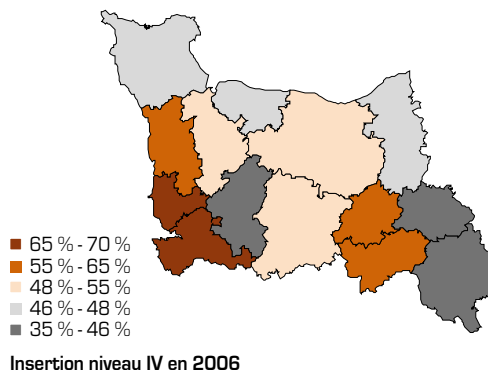
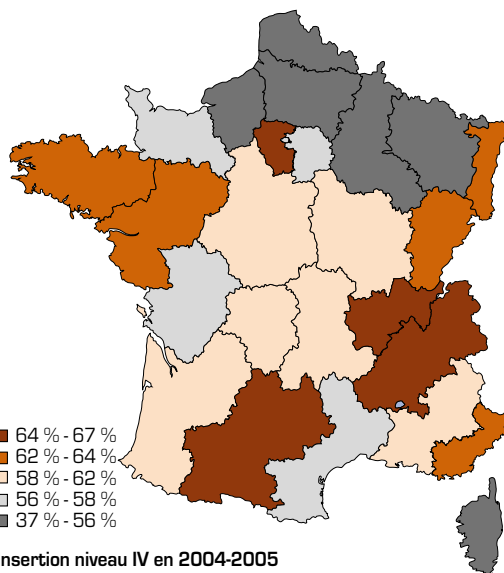
Sur les 1 883 jeunes ayant cherché du travail après une terminale technologique ou professionnelle, 57,2 % étaient en emploi et 4,7 % étaient en stage sept mois plus tard, mais seuls 950 (50,5 %) avaient trouvé un emploi non aidé.

Disparités territoriales

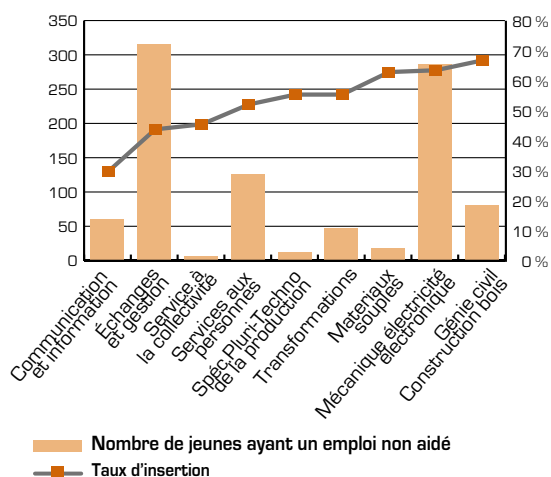
C'est sur le niveau IV que l'académie obtient ses moins bons résultats, se situant au 19^e rang sur les 26 académies. La différence avec les régions de l'ouest y est pourtant moins marquée que pour le niveau V.

L'insertion au niveau IV est la plus forte dans les bassins de Granville et d'Avranches et plus forte que la moyenne dans les bassins de Coutances, Alençon et Argentan.

Comme au niveau V, ce sont les domaines des services qui insèrent le plus difficilement : communication et information (30 %), échange et gestion (43 %), services à la collectivité (46 %) et services à la personne (52 %). L'insertion dans les filières industrielles est relativement homogène : technologie de la production et transformation (55 %), matériaux souples (63 %) Mécanique - électricité - électronique (64 %) et Génie civil, construction bois (67 %).



Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les domaines de spécialités de niveau IV, classés par taux d'insertion croissant

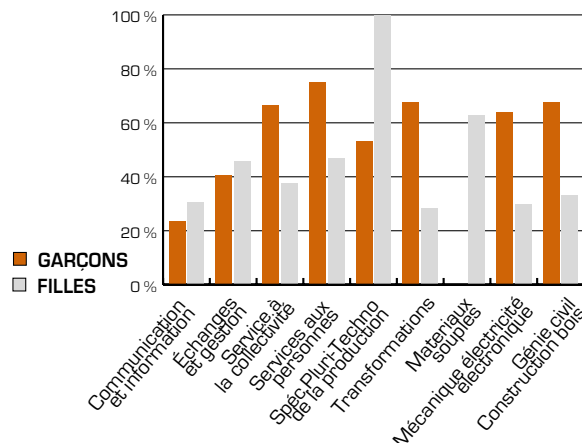


Les domaines des services insèrent plus difficilement : services à la collectivité (20 %), communication et information (20 %), échanges et gestion (27 %) à l'exception des services aux personnes (41 %). Les domaines industriels permettent une meilleure insertion notamment ceux du génie civil et construction bois (42 %) et la mécanique, électricité électrotechnique (47 %).

> Niveau IV : Les filles moins présentes dans les domaines qui insèrent le plus vite

Les filles s'insèrent mieux que les garçons dans les domaines les plus performants en matière d'emploi rapide : génie civil, construction bois et mécanique, électricité, électronique. Elles y sont toutefois trop peu nombreuses pour que cela influe sur le taux d'insertion des filles qui reste très en deçà de celui des garçons (43 % contre 60 %).

L'insertion est identique en échanges et gestion (41%), le domaine où les effectifs sont les plus importants. C'est dans les domaines des services que l'insertion des filles est moins bonne que celle des garçons



> Une insertion qui varie fortement selon les spécialités préparées

Le groupe des spécialités des structures métalliques rassemble la terminale STI génie mécanique, la terminale carrosserie, option réparation et la terminale réalisation d'ouvrages de chaudronnerie structures métalliques. Elles forment environ quatre-vingt jeunes par an dont une trentaine cherche du travail sans poursuivre d'études avec des chances d'insertion avoisinant les 80 %.

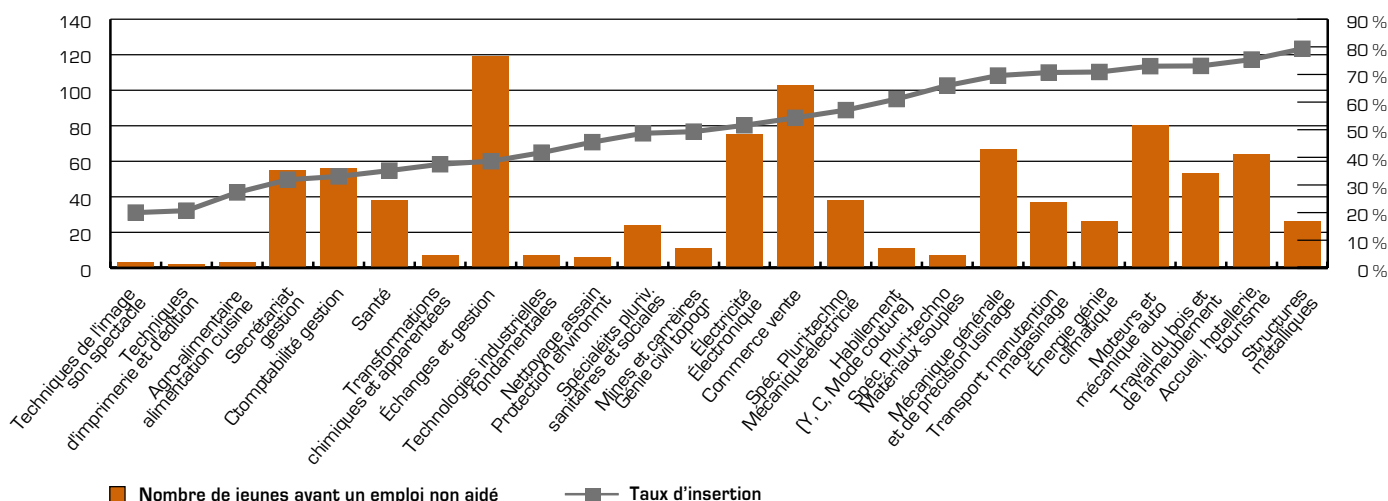
Les terminales technologiques hôtellerie et professionnelle restauration comptent environ 160 jeunes par an avec un taux de poursuite d'études de 75 % pour la première et de 40 % pour la seconde. Ce sont donc 70 jeunes formés à ces diplômes qui cherchent chaque année du travail avec une chance d'insertion à sept mois de 70 % pour la première et de 80 % pour la seconde.

Dans le groupe du travail du bois, une cinquantaine de jeunes issus des trois formations : terminale professionnelle « bois construction et aménagement » et « productique bois » ainsi que la mention complémentaire « charpentes de navires » cherchent du travail avec des chances d'insertion à six mois avoisinant aussi les 80 %. Les quatre autres formations du domaine offrent également de bonnes chances d'insertion rapide surtout si l'on tient compte de l'emploi aidé.

Sur les 160 jeunes formés dans l'une des sept terminales professionnelles du domaine de la mécanique automobile, 70 % recherchent un travail à la fin de leur cursus. Sur les 110 jeunes en recherche d'emploi en juillet 2006, 75 % avait obtenu un contrat en CDI ou CDD en février 2006.

Sur les 1870 jeunes formés en « échanges et gestion » dans l'une des trois terminales STT « action et communication », « comptabilité et gestion » ou « action et communication commerciale », plus de 80 % ont poursuivi leurs études. Pour ceux qui ont directement cherché un travail, les probabilités d'insertion à six mois sont inférieures à 40 %. C'est par ailleurs dans ces formations que l'on observe le plus fort taux de non-recherche d'emploi. Il est supérieur à 10 %.

> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les groupes de spécialités de niveau IV, classés par taux d'insertion croissant





L'INSERTION DES SORTANTS AU NIVEAU BTS

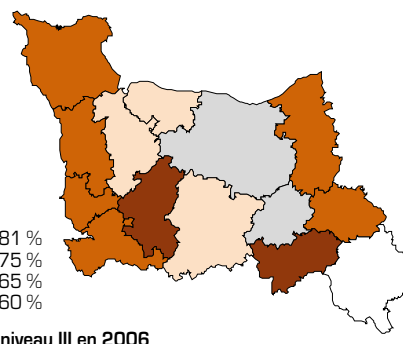
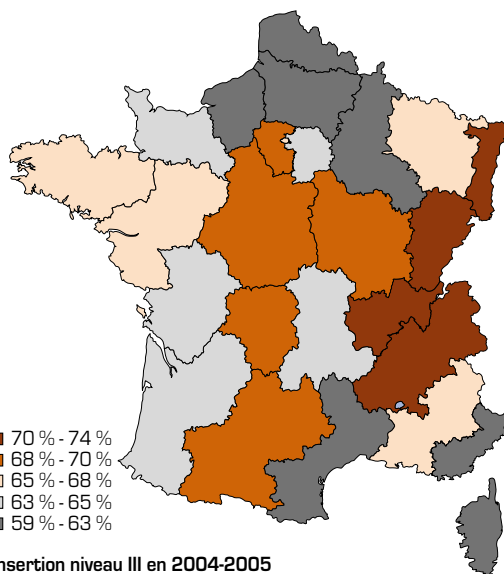
Sur les 1 240 jeunes ayant cherché du travail après une année terminale de BTS, 70,4 % étaient en emploi et 1,4 % étaient en stage sept mois plus tard mais seuls 795 (64 %) ont trouvé un emploi non aidé.

> Disparités territoriales

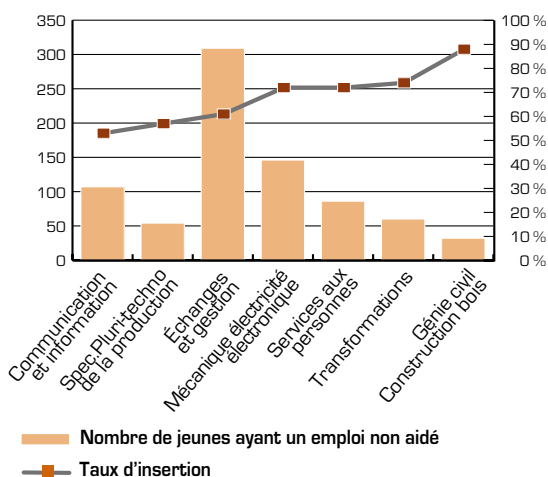
Au niveau BTS, l'insertion était également de 64 % en 2004-2005 où Caen se situait à la 14^e place sur 26 académies. La différence avec les régions de l'Ouest y est bien moins marquée qu'aux niveaux CAP-BEP et BAC. Ce sont les régions de l'Est qui se montrent les plus favorables pour l'emploi des jeunes à ce niveau de formation.

En 2006, presque 40 sur les 45 sortants de niveau III du bassin de Vire avaient trouvé un travail à l'issue de leur formation. C'était également le cas pour 50 jeunes sur 60 dans le bassin d'Alençon.

Dans le bassin de Caen près de 60 % des 480 sortants de niveau III avaient un emploi non aidé en février 2006. Le bassin de Mortagne compte moins de 10 sortants de niveau III (non significatif) mais ceux de l'Aigle et d'Argentan à peine plus.



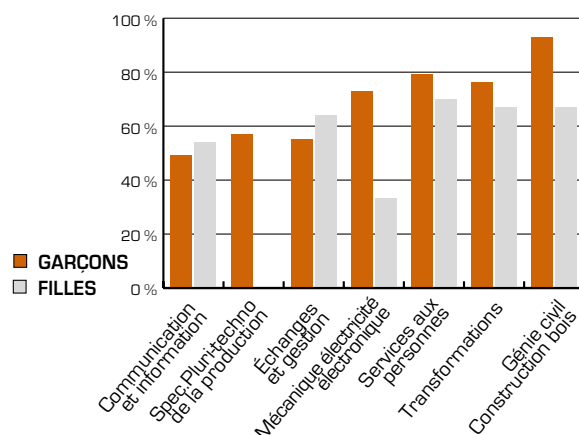
> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les domaines de spécialités de niveau III, classés par taux d'insertion croissant



Comme aux niveaux V et IV, ce sont deux domaines des services qui insèrent le plus difficilement : communication et information (52 %), échange et gestion (63 %). Avec un niveau d'insertion de 71% les services à la personne font jeu égal avec certains domaines de la production.

> Une moins bonne insertion pour les filles dans les filières les plus performantes

Ce sont dans les quatre filières qui insèrent le mieux : « Génie civil construction bois », « transformations », « services aux personnes », « mécanique, électricité, électronique » que les filles obtiennent une moins bonne insertion que les garçons.



> Une insertion qui varie fortement selon les spécialités préparées

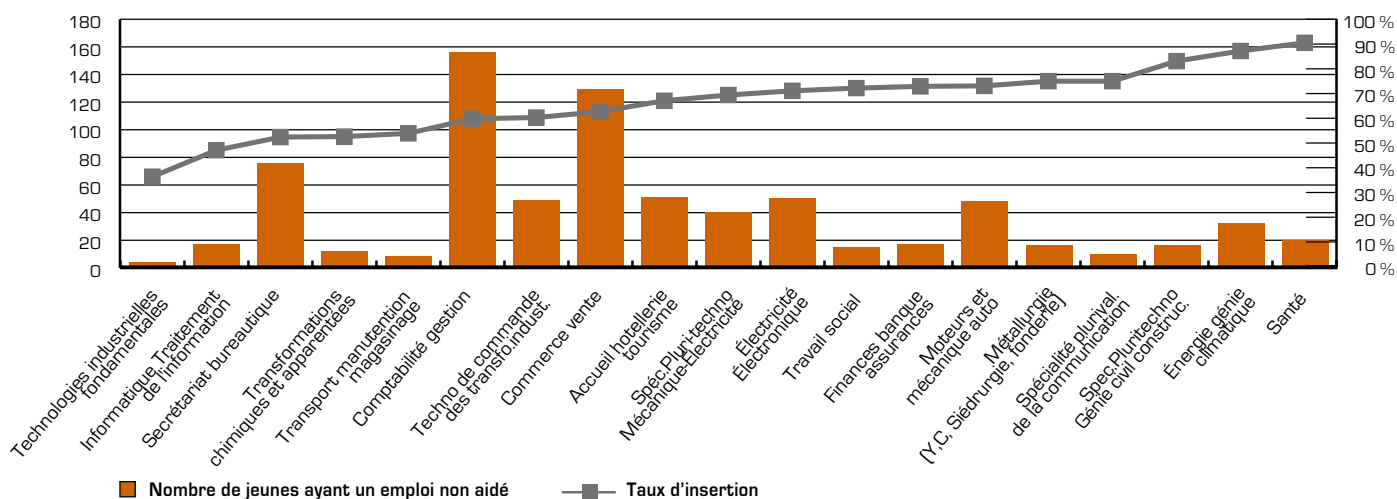
Dans le domaine de la Santé le taux d'insertion à sept mois du BTS d'opticien lunetier est de 90 %. Ce même taux d'insertion est obtenu dans le domaine de l'énergie par le BTS génie climatique (12 sortants) et le DNTS maintenance nucléaire (25 sortants et 100 % d'insertion si l'on comptabilise l'emploi aidé).

Dans le domaine commerce - vente, le BTS commerce international voit 8 % de ses étudiants poursuivre leurs études alors que 80 % de ceux qui ont passé un BTS action commerciale ou force de vente cherchent un travail. Près des deux tiers des 200 jeunes formés dans ces deux diplômes avaient obtenu un CDI ou un CDD sept mois après leur sortie de l'école.

Sur les 120 sortants du diplôme de comptabilité et gestion des organisations, 65 % avaient obtenu un contrat non aidé six mois après leur sortie de l'école. Le taux d'insertion est à peine plus faible pour le BTS assistant de gestion des PME-PMI. Seuls les sortants du diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF) ont eu du mal à s'insérer, les deux tiers ayant toutefois trouvé un contrat aidé.

L'insertion est moins rapide pour les sortants de BTS assistant de direction. Sur les 130 sortants, seuls 55 % avaient trouvé un contrat non aidé en six mois et 10 % un contrat aidé. Dans la même spécialité secrétariat bureautique, le BTS d'assistant secrétaire trilingue n'a permis qu'à cinq de ses onze sortants de trouver un travail dans les sept mois.

> Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi non aidé selon les groupes de spécialités de niveau III, classées par taux d'insertion croissant





QUAND L'ÉCOLE EST FINIE EN BASSE-NORMANDIE... PREMIERS PAS DANS LA VIE ACTIVE DE LA GÉNÉRATION 98

Le Céreq a interrogé périodiquement un échantillon de jeunes sortis de formation initiale en 1998, à tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation. L'échantillon, représentatif des 750 000 jeunes sortis de formation initiale cette année-là, a été construit pour permettre des analyses régionalisées par grands niveaux de formation (CAP-BEP, bac, bac+2, bac+3 et plus) ; 55000 sortants ont été interrogés en 2001 ; parmi eux, 16000 ont été réinterrogés en 2003, puis en 2005. Lors de l'interrogation de 2001 ici présentée, l'échantillon bas-normand de la « Génération 98 » compte 1700 jeunes représentatifs de 18 000 sortants.

L'enquête reconstitue le parcours de formation et d'insertion professionnelle de chaque jeune, dans la diversité des situations qu'il a rencontrées au cours des trois années passées sur le marché du travail ; la « Génération » des sortants en 2004 vient d'être interrogée dans une nouvelle enquête sur le plan national, avec en outre l'appui du Conseil Régional de Basse-Normandie pour doubler l'échantillon régional, permettant ainsi d'affiner les données.



LES PARCOURS DE FORMATION

1.1 LE PROFIL DES SORTANTS

> Forte majorité de sortants au niveau Bac ou plus mais des sorties de CAP et BEP importantes en région

Six jeunes sur dix sortent du système éducatif avec un niveau égal ou supérieur au Bac, alors qu'un sur dix sort sans diplôme et trois sur dix au niveau V, CAP ou BEP, diplômé ou non¹.

Répartition des sortants du système éducatif selon le niveau d'études (% colonne)

Niveau de sortie	Nomenclature par niveaux	Basse-Normandie	France
Non qualifiés	Niveau VI	10	8
Cap ou Bep non diplômés, 2de, 1ère	Niveau V	11	8
Cap ou Bep diplômés	Niveau V	19	17
Bac pro et techno diplômés	Niveau IV	13	13
Bac géné diplômés, Bac+1 Bac+2 non diplômés	Niveau IV	12	13
Bac + 2 diplômés	Niveau III	17	19
2 ^e cycle du supérieur diplômés	Niveau II	6	10
3 ^e cycle et écoles	Niveau I	5	9
Total		100	100

La somme est inférieure à 100 en raison des non-réponses et du petit nombre, non significatif, de jeunes sortis au niveau du bac sans l'avoir obtenu.

Les jeunes bas-normands sont donc plus nombreux à sortir au niveau V qu'en France entière où ils ne représentent qu'un quart des sortants. S'ils sont légèrement moins nombreux qu'en France à sortir au niveau Bac, en revanche l'écart s'accroît au fil des niveaux supérieurs III, II et I : 28,2 % pour l'ensemble de ces trois niveaux en région, contre 37,3 % en France et 35,3 % en province, si l'on fait abstraction de l'Ile-de-France qui présente une spécificité, tant dans l'offre d'enseignement supérieur que dans la concentration de postes de travail hautement qualifiés.

L'âge moyen de sortie est de 20,7 ans et s'accroît logiquement selon le niveau de sortie, de 17,9 ans pour les sans qualification à 19 ans au niveau CAP-BEP et 25,7 ans au niveau 3^e cycle. Les sortants sont en moyenne un peu plus jeunes que sur le plan national, sans doute du fait du poids plus faible des enseignements longs parmi les sortants. L'âge de sortie à chaque niveau est du même ordre.

> Les filles concentrées dans les formations tertiaires

On ne constate pas de relation apparente entre cet écart et le sexe des sortants, qui semble plutôt différencié selon les filières : les femmes représentent plus de 70 % des sortants dans le tertiaire professionnel (CAP-BEP-BTS-DUT), mais aussi par ailleurs, parmi les sortants de l'enseignement général supérieur aux niveaux Bac + 2 et second cycle (cf. annexes Tableau 2). Au niveau I, le sex-ratio varie aussi selon les filières. Sur le plan national ces spécificités sont un peu moins marquées.

¹ Les tableaux figurent en annexe séparée sur les sites web du Conseil Régional et du Céreq, sauf mention expresse

> Le milieu social des parents demeure déterminant

Le niveau d'études atteint par les jeunes reste très dépendant de leur origine sociale (cf. Tableau 3). S'il est admis que l'élévation du niveau d'études s'est généralisée, force est de constater que la situation professionnelle des parents détermine encore largement les niveaux auxquels les jeunes sortent du système éducatif. En outre, dans l'échantillon bas-normand, reflétant en cela la structure de la population active régionale, la proportion de jeunes ayant un de ses deux parents cadre est plus faible (16 % contre 21 % en France), et celle des jeunes ayant un de ses deux parents ouvrier est plus élevée (32 % contre 28 %). Mais cet effet de composition n'explique pas tout. Les jeunes ayant un parent cadre sont surreprésentés parmi les sortants de 3^e cycle et des grandes écoles, mais moins que leur proportion dans la Génération France entière ne le laisserait attendre : 46 % contre 57 % nationalement. Ils représentent donc moins de la moitié de ce niveau de sortie.

Toujours à l'issue du 3^e cycle, les jeunes avec un parent ouvrier, sont deux fois plus nombreux en région (13 %) qu'en France entière et en province (7 %). En revanche, l'origine sociale des sortants sans qualification ou n'ayant pas achevé une formation de niveau CAP-BEP est du même ordre en région et en France : 40 % ont un parent ouvrier, et 5 % ont un parent cadre (7 % en France).

Autre similitude entre la région et la France entière, le niveau de sortie pour lequel les origines cadre et ouvrière se retrouvent dans des proportions proches est celui des diplômés du Bac général et les sorties sans autre diplôme à Bac + 1 et Bac + 2 : 22 % ont au moins un parent cadre, 24 % ont au moins un parent ouvrier.

Les jeunes dont la mère est inactive sont moins nombreux en Basse-Normandie qu'en France (24 % - 31 %), ce qui expliquerait qu'ils soient aussi sous-représentés à tous les niveaux de sortie. En région comme en France, toutefois, c'est aux niveaux des non qualifiés et des sorties de CAP-BEP sans le diplôme que la mère est le plus souvent inactive : 29 %.

La faible part de jeunes nés de parents étrangers rend les données aux différents niveaux de sortie plus fragiles (5 % contre 17 % en France et 14 % en province).

1.2 L'ENJEU DE L'ORIENTATION EST DÉCISIF À DE MULTIPLES NIVEAUX

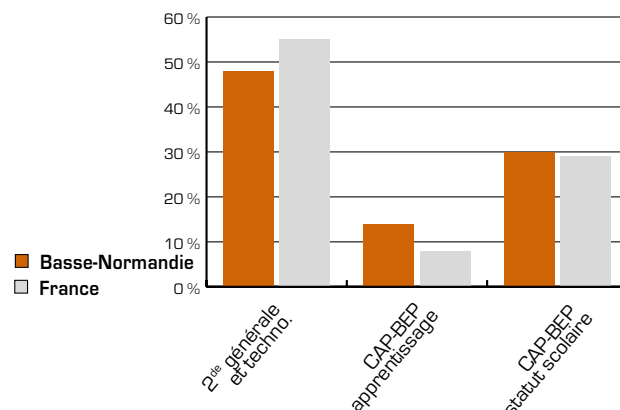
> Le poids des difficultés scolaires dès l'entrée en 6^e

La proportion de jeunes en retard scolaire - c'est-à-dire âgés de 12 ans ou plus à l'entrée en sixième - a diminué de moitié en 20 ans en France. Toutefois, 29 % des jeunes bas-normands interrogés ont été en difficulté scolaire dès l'entrée en sixième, soit 4 points de plus qu'en France entière (cf. annexes Tableau 4). Comme ailleurs, le taux de retard en sixième est inversement proportionnel au niveau de sortie.

> L'orientation en fin de 3^e

Alors que sur le plan national les jeunes de la Génération 98 se sont majoritairement orientés vers un cycle secondaire long, général ou technologique (55 %), au détriment de l'enseignement professionnel (37 %), en Basse-Normandie, les deux orientations sont plus équilibrées (48 % contre 44 %, cf. annexes Graphique 1 et Tableau 5). Ceci s'explique en partie par l'importance prise par le CAP-BEP, particulièrement par apprentissage (14 % des orientations en fin de 3^e contre 8 % en France).

Par ailleurs, si l'on considère l'ensemble de ceux qui se sont orientés vers la voie professionnelle après la 3^e, un lycéen sur trois est sorti après avoir obtenu un CAP ou un BEP, alors que 27 % ont poursuivi jusqu'à décrocher un Bac (cf. annexes Tableau 6). Enfin, 9 % sont sortis sans qualification et 15 % ont échoué en cours de préparation. Les apprentis sont, quant à eux, moins nombreux à avoir poursuivi au-delà du CAP pour sortir avec un bac ou au-delà (11 % en région, 16 % en France). En revanche, la proportion d'échecs ou d'abandons avant le CAP ou BEP est plus élevée (41 % en région, 32 % en France).



> La proportion d'apprentis est plus élevée en région qu'en France

Plus qu'ailleurs, l'apprentissage est concentré au niveau V (42 % des sortants diplômés d'un CAP ou d'un BEP l'ont préparé par apprentissage, contre 37 % en moyenne). En contrepartie, l'apprentissage est moins souvent une filière de préparation au baccalauréat (professionnel et technologique, 13 % contre 20 % en France, cf. annexes Tableau 7).

L'apprentissage est ici plus féminisé (31 % de femmes parmi les apprentis, contre 28 % en France, mais les femmes sont surreprésentées aux bas niveaux (elles représentent 44 % des sortants d'apprentissage au niveau sans qualification dans la région, contre 29 % en France).

> Un bac un peu plus rare

Les jeunes de la Génération 98 sont titulaires d'un Bac pour 53,1 % d'entre eux, soit 10 points de moins qu'en France entière, en partie du fait de l'orientation précoce en CAP-BEP évoquée plus haut. Les sortants de niveau Bac+2 sont moins souvent qu'en France des bacheliers généraux. En revanche, les autres bacheliers semblent poursuivre moins souvent qu'en France dans les formations supérieures de 2^e cycle universitaire. (cf. annexes Tableau 8).

> Filière suivie après le Bac : l'attrait des études longues

En Basse-Normandie, 46 % des bacheliers qui ont poursuivi des études supérieures l'ont fait à l'Université. C'est un peu plus qu'au plan national (43 %, cf. annexes Tableau 9). On note des variantes selon le type de Bac : les titulaires d'un Bac général sont entrés pour près des deux tiers à l'Université (62 % contre 55 % en France). Toutefois, un sur cinq s'est engagé dans des études technologiques, en IUT ou en STS, comme nationalement. De manière assez inattendue, parmi les titulaires d'un Bac Technologique, Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole, ayant suivi un enseignement supérieur, plus d'un sur cinq s'est inscrit à l'université². Il est vrai, toutefois, que le plus grand nombre a poursuivi des études en IUT ou en STS. Ces proportions semblent du même ordre pour les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels.

² La proportion de bacheliers qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur a été en 1997, de 82,2 % pour les Bac technologiques, et 17,3 % pour les Bac professionnels (Repères et références statistiques, MEN, 2006)

> Filière suivie après le Bac selon le niveau de sortie

Les sortants de deuxième cycle et de troisième cycle ont plus souvent commencé à l'Université leur parcours dans le supérieur (77 % pour les premiers, 51 % pour les seconds), qu'en France (68 % et 40 %, cf. annexes Tableau 10).

Toutefois, 13 % des sortants de troisième cycle sont d'abord passés par un IUT. On remarque aussi que si les trois quarts des sortants de second cycle (77 %) sont entrés à l'Université après le Bac, 12 % s'étaient d'abord dirigés vers une filière courte de l'enseignement supérieur (STS ou IUT), ce qui est moins qu'en moyenne nationale (16 %).

1.3 ENTRE L'ÉCOLE ET L'EMPLOI

> Raisons de fin d'études

Près de la moitié des jeunes de la Génération ont déclaré avoir arrêté leurs études parce qu'ils avaient atteint le niveau souhaité, mais ils sont autant à invoquer la lassitude (46 %, cf. annexes Tableau 11). C'est une particularité bas-normande car en France, la proportion estimant avoir atteint le niveau souhaité se détache en premier lieu (45 %), et la lassitude est invoquée en second (41 %). En dehors des sortants de troisième cycle, ceux qui déclarent le plus la première raison sont les sortants de niveau Bac + 2 (76 % contre 68 % en France). Entre les deux, les sortants de second cycle déclarent moins souvent cette raison (41 % contre 53 % en France).

De manière un peu inattendue, 29 % des sortants sans qualification ou ayant abandonné au cours de la préparation au CAP ou BEP disent avoir atteint le niveau souhaité, ce qui souligne l'écart entre les représentations et la réalité. Toutefois, c'est aussi parmi eux que la lassitude est la plus souvent invoquée. Ils présentent aussi l'un des deux seuls niveaux de sortie où la lassitude l'emporte sur toute autre raison, avec les sortants au niveau Bac général et ayant abandonné au cours du premier cycle du supérieur. Ce dernier point se vérifie aussi sur le plan national. Enfin, la raison financière est la plus invoquée aux niveaux Bac et CAP-BEP.

> Expérience du travail en cours d'études : jusqu'à un sortant sur deux

En dehors des apprentis, un peu moins d'un tiers des jeunes ont eu à concilier en cours d'année scolaire une expérience professionnelle avec leurs études (cf. annexes Graphique 2 et Tableau 12). Pour 21 % des jeunes, cette expérience relève davantage de « petits boulots », exercés plus ou moins fréquemment. Mais pour 8 %, il s'agit d'un ou de plusieurs emplois occupés régulièrement.

Près de la moitié des jeunes sortis au niveau du second cycle universitaire (c'est-à-dire, de licence-M1) ont eu une activité professionnelle au cours de leurs études (48%). Pour ceux-là, il s'est agi près d'une fois sur deux d'un emploi régulier. En France, 56 % des sortants à ce niveau déclarent n'avoir jamais travaillé.

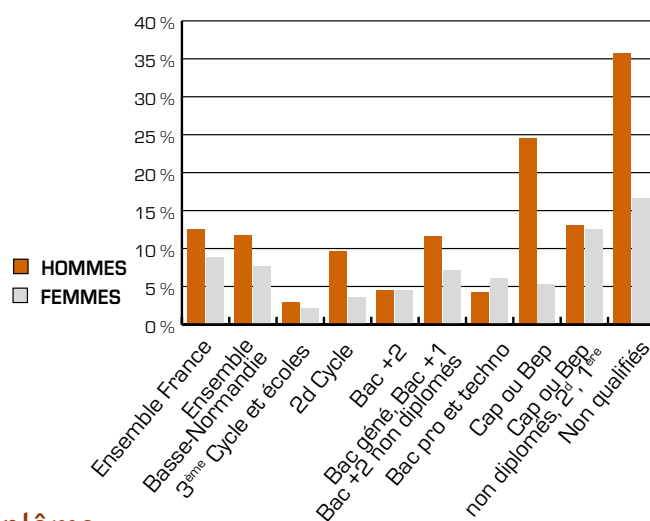


LE PARCOURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PENDANT LES TROIS ANS QUI SUIVENT LA SORTIE DE L'ÉCOLE

2.1 L'ACCÈS À L'EMPLOI

> Situation d'activité trois ans après l'école : un peu mieux qu'en France mais parfois au détriment des jeunes femmes

Trois ans après leur sortie, 92 % des jeunes bas-normands sont en situation d'activité, deux points de plus pour les hommes et trois points de moins pour les femmes (cf. Graphique et annexes Tableau 14). Mais tous n'ont pas pour autant trouvé un emploi : c'est le cas pour 87 % des hommes, mais seulement 79 % des femmes. En conséquence, le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actifs) est moins élevé pour les hommes (8 %) que pour les femmes (12 %). Dans les deux cas, ces taux de chômage sont légèrement inférieurs à ceux observés au plan national (9 % et 13 %).



> Des écarts importants selon le niveau de diplôme

Si la proportion de jeunes en emploi augmente avec le niveau d'études, on note que les sortants au niveau Bac +2 s'insèrent plus vite que leurs collègues sortants du second cycle supérieur. Occuper un emploi est le plus fréquent pour les sortants aux niveaux troisième cycle et Bac + 2 (95 % et 94 %, soit deux points de plus que sur le plan national). Certes, la situation d'emploi la moins bonne est celle des sortants sans qualification ou abandonnant en cours de préparation de CAP/BEP, mais ceux-ci ont un emploi pour 72 % d'entre eux contre 66 % sur le plan national (cf. annexes Tableau 13).

Une petite minorité, 5 %, suivent un stage de formation ou reprennent des études. Ceux qui en bénéficient le plus ne sont pas nécessairement les moins diplômés, mais plutôt ceux qui sont sortis avec des formations inachevées ou non professionnalisantes : sortants de niveau IV avec un Bac général et abandonnant au cours des deux premières années (11 %), sortants de niveau second cycle, licence-M1 (7 % en Basse-Normandie mais 4% en France). Les retours en formation sont plus fréquents pour ceux qui avaient abandonné leurs études supérieures sans décrocher le diplôme de premier cycle.

> Les jeunes femmes plus souvent au chômage, sauf avec un Bac professionnel ou technique

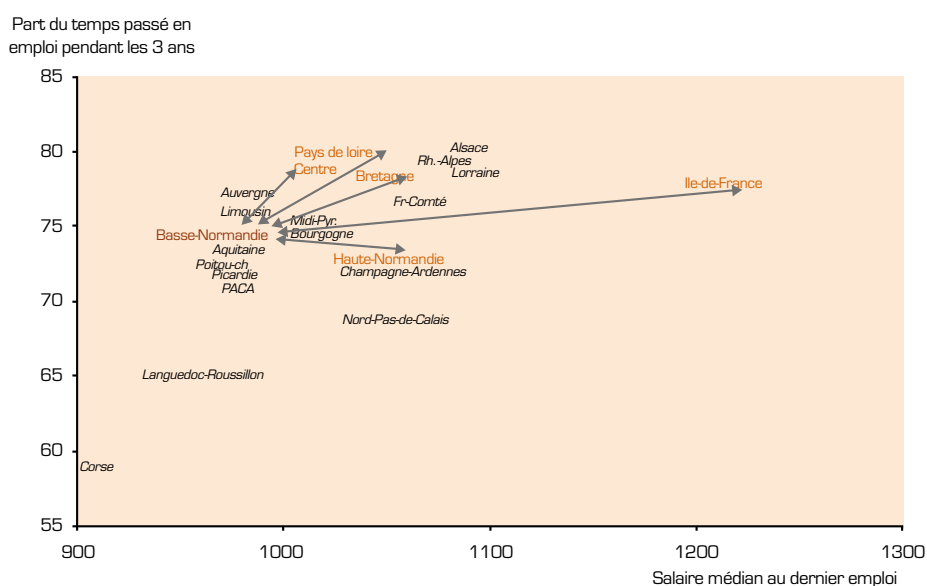
Les femmes s'insèrent généralement moins vite que les hommes avec de fortes variations selon le niveau de diplôme (cf. annexes Tableau 14). Le taux d'activité des jeunes femmes non qualifiées est le plus faible de tous les niveaux de sortie : 72,7 %, et 80,7 % si on y ajoute les sorties en cours de préparation de CAP/BEP. En revanche, les taux de chômage sont plus ou moins discriminants selon le niveau de diplôme et la filière : alors que les femmes titulaires d'un Bac +2 ou d'un Bac professionnel ou technique, s'en sortent souvent aussi bien que les hommes, voire mieux dans ce dernier cas (taux de chômage de 6,1 % chez les hommes et de 4,3 % chez les femmes), les écarts se creusent chez les sans qualification, au niveau CAP-BEP (taux de chômage de 10 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes), mais aussi au niveau II (3,6 % chez hommes, 9,7 % chez les femmes).

> Peu de premiers emplois dans le secteur public

Alors qu'en France l'emploi public et para-public, dont les collectivités territoriales et les entreprises nationalisées, accueillent plus de deux jeunes sortants sur dix (22,3 %), en Basse-Normandie, c'est le cas de 14,5 % d'entre eux (cf. annexes Graphique 4 et Tableau 15). L'écart en ce qui concerne la Fonction publique d'Etat est encore plus marqué : 9,6 % en France contre 5,3 % en Basse-Normandie, c'est-à-dire nettement moins que dans les régions voisines (6,4 % en Haute-Normandie et 12,7 % en Bretagne). Ces données reflètent la structure des emplois dans la région.

> L'accès à l'emploi des jeunes formés en Basse-Normandie est comparable à celui des autres régions de province, mais l'emploi est de moins bonne qualité...

Sur des indicateurs globaux de trajectoire comme le temps moyen passé en emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de scolarité, la durée d'accès à l'emploi, la durée totale de chômage ou le taux de chômage après trois ans, la Basse-Normandie se place dans la moyenne des régions de province³. En revanche, sur des indicateurs de qualité de l'emploi comme la précarité du statut, la position professionnelle ou le salaire, les jeunes formés en Basse-Normandie semblent souffrir d'un désavantage par rapport à la majorité des régions. C'est ce qu'illustre le diagramme du Graphique 5, qui croise le temps moyen passé en emploi et le salaire médian du dernier emploi : si la Basse-Normandie est à peu près au centre de la constellation des 22 régions sur le premier indicateur, elle se place parmi les derniers rangs en ce qui concerne le salaire (la moitié des jeunes formés en Basse-Normandie gagnaient en 2001 moins de 1000 euros par mois, soit plus de 100 euros d'écart avec les sortants de Rhône-Alpes, d'Alsace ou, bien sûr, d'Ile-de-France). Sur les deux indicateurs, la région paraît en moins bonne position que ses voisines : la Bretagne, la Région Centre, les Pays de la Loire et même la Haute-Normandie - sans parler de l'Ile-de-France. Ce sont sans doute les conditions plus favorables offertes aux débutants qui expliquent l'attractivité qu'exercent ces régions pour les jeunes bas-normands.



les 22 régions de France métropolitaine sont représentées sur le diagramme qui croise le temps moyen passé en emploi pendant les trois ans après la sortie et le salaire médian du dernier emploi.

³ Les itinéraires professionnels des jeunes bas-normands sont d'ailleurs assez semblables à ceux que peuvent connaître les débutants des autres régions de province. Ils se répartissent en même proportion dans les grandes catégories de trajectoires identifiées par le Céreq (cf. « Quand l'école est finie », Céreq, 2002, pages 36 à 40) :

- accès durable à l'emploi, immédiat (52,9 %) après le service national (7,7 %) ou après du chômage (12,4 %),
- décrochage de l'emploi, temporaire (4,7 %) ou tardif (6,2 %),
- non-emploi persistant dans le chômage (7,6 %) ou l'inactivité (3,7 %),
- formation post-scolaire (2,8 %) ou reprise d'études (2%).

2.2 LES EFFETS DE LA MOBILITÉ : LA RÉGION EST DÉFICITAIRE, MAIS LES MOBILES Y GAGNENT

➤ Des emplois plus précaires pour les jeunes qui débutent en Basse-Normandie

Qu'ils soient originaires de la région ou venus d'ailleurs, environ 13000 jeunes de la génération 98 occupaient un emploi en Basse-Normandie trois ans après leur sortie. 80 % de ces emplois sont rattachés au secteur privé (ce qui est un peu supérieur à la moyenne nationale). Conformément à la structure productive de la région, la part des secteurs industriels dans l'embauche des jeunes est de 6 points supérieure à la moyenne nationale. Cela s'accompagne d'un recours fréquent à l'intérim (12 % des emplois contre 8 % en moyenne nationale). La précarité de l'emploi caractérise d'ailleurs le marché du travail juvénile bas-normand : trois ans après leur sortie du système éducatif, 41 % des jeunes actifs occupés étaient sur un contrat précaire, soit 7 points de plus que la moyenne. Les salaires des jeunes débutants sont aussi inférieurs à ce qu'ils se voient offrir ailleurs en province (le salaire médian en 2001 était de 995€ en Basse-Normandie, de 1056€ ailleurs). Ces caractéristiques du marché du travail bas-normand s'observent à tous les niveaux de formation, sauf aux plus hauts niveaux de diplôme (second et troisième cycle), qui semblent offrir aux débutants de meilleures perspectives en termes de salaire et d'accès aux positions d'encadrement (parmi les jeunes de ce niveau travaillant en Basse-Normandie en 2001, 64 % sont cadres, et 50 % gagnent plus de 1524€ ; dans les autres régions de province, la proportion de cadres est de 49 %, et le salaire médian de 1407€).

➤ Les jeunes de la Génération 98 ont connu une mobilité après les études de grande ampleur, plus encore en Basse-Normandie

La mobilité des jeunes à l'issue des études a concerné plus d'un jeune sur quatre : en effet 27 % des jeunes ayant étudié en province se sont établis dans une autre région que leur région d'études. Parmi eux, 17 % avaient déjà migré pour faire leurs études, et il peut s'agir pour ceux-là d'un retour à la région d'origine. Mais pour les 10 % restants, qui n'avaient pas bougé, ces départs sont de véritables migrations ; cette proportion s'élève à 14 % pour la région bas-normande, où la question de la mobilité des jeunes revêt ainsi une acuité particulière.

Les constats tirés de l'enquête Génération 98 concordent donc avec le bilan migratoire dressé par l'INSEE à partir des recensements⁴ : les mouvements des jeunes coïncidant avec leur entrée sur le marché du travail sont de très grande ampleur. Ils sont encore plus forts en Basse-Normandie. Les échanges migratoires de la région bas-normande se font principalement avec l'Ile-de-France et avec les régions limitrophes : les Pays de la Loire, la Bretagne, la Haute-Normandie et, dans une moindre mesure, la Région Centre.

➤ Entre 1998 et 2001, les arrivées de jeunes dans la région n'ont pas compensé les départs

En 1998, 17800 jeunes sont sortis d'un établissement de formation bas-normand ; en 2001, ce ne sont plus que 16600 jeunes de la génération 98 qui résidaient en Basse-Normandie. Dans ses échanges avec les autres régions, 25 % des jeunes formés en Basse-Normandie sont partis (dont 6,5 % en Ile de France et 4,7 % en Pays de Loire), alors que 19,1 % de jeunes établis en Basse-Normandie ont été formés dans les autres régions. La Basse-Normandie était ainsi déficitaire de 6 % de jeunes débutants (cf. annexes Graphique 6 et Tableau 16). C'est plus que la Bretagne, la Haute-Normandie ou les Pays de la Loire (qui en ont perdu 4 à 5 %).

L'intensité des flux migratoires est très différente selon le niveau de formation, mais demeure toujours supérieure à celle des autres régions de province (cf. annexes Tableau 17). Les mouvements touchent avant tout les plus diplômés : près de la moitié des jeunes sortis au niveau du deuxième ou troisième cycle universitaire (49,9 %), mais à peine plus d'un sur dix en dessous du baccalauréat (19,5 % au niveau IV).

> Une meilleure situation professionnelle pour ceux qui ont quitté leur région d'études

Si l'on en juge par la proportion de chômeurs, ou par des indicateurs de qualité de l'emploi comme la stabilité du statut, la position professionnelle ou le salaire, les jeunes qui ont migré ont acquis, après trois ans, une situation professionnelle meilleure⁵ que les débutants qui sont restés dans leur région d'études. Le sens de la causalité reste à déterminer : on peut faire l'hypothèse que les migrations sont motivées par des perspectives d'embauche sur un meilleur emploi, ou encore que les débutants les plus mobiles sont aussi les plus aptes à trouver un bon emploi...

L'avantage à la migration s'observe à tous les niveaux de formation et quelle que soit la région de province considérée⁶. Les jeunes diplômés de supérieur qui ont quitté leur région de formation sont, au moment de l'enquête, plus souvent sur un emploi à statut stable, plus souvent cadres, et mieux rémunérés que ceux qui sont restés (cf. tableau 18). Le gain à la migration est nettement plus fort pour les jeunes étudiants bas-normands que pour les autres provinciaux sur le salaire (+ 15,2 % contre + 9,2 % pour les migrants d'autres régions hors Ile-de-France aux niveaux I et II) et le statut de l'emploi (+ 11,8 % en CDI contre + 0,3 % pour les migrants d'autres régions hors Île-de-France aux niveaux I et II), mais moindre en ce qui concerne la qualification de l'emploi (+ 11,5 % de cadres contre 18,5 % pour les migrants d'autres régions hors Ile-de-France aux niveaux I et II). Peut-on en déduire que l'accès aux positions d'encadrement serait plus facile en Basse-Normandie ?

**Gérard Boudesseul
Yvette Grelet**

Céreq Centre associé de Basse-Normandie

⁴ cf. *Cent pour cent Basse-Normandie n°110, octobre 2002.*

⁵ *En termes de statut et de salaire.*

⁶ *Les effectifs de migrants originaires de Basse-Normandie sont cependant trop faibles aux niveaux IV, V et VI pour autoriser d'en faire état.*



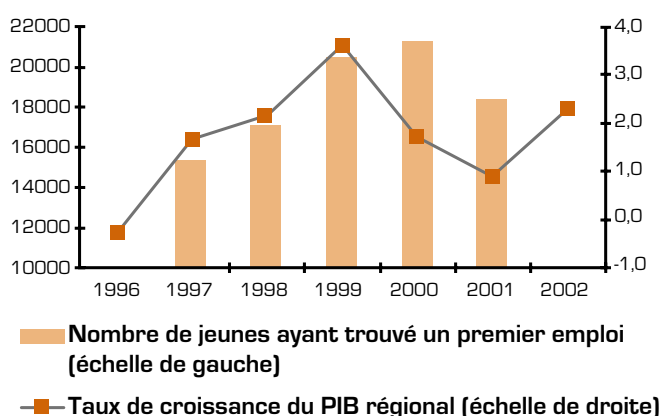
LE PREMIER EMPLOI DES JEUNES BAS-NORMANDS

Chaque année, au tournant de l'an 2000, de 18 000 à 21 000 jeunes bas-normands de moins de 30 ans ont trouvé un premier emploi. Dans cette tranche d'âge, et sur un champ sectoriel ne comprenant pas la Fonction Publique d'Etat, les premiers emplois sont occupés plus souvent par des hommes que par des femmes. Fréquemment peu qualifiés, temporaires et à temps partiel, dans l'industrie ou dans les activités liées au tourisme et aux loisirs, ils retiennent peu leurs titulaires. Pendant leurs trois premières années d'activité, les jeunes changent souvent d'employeurs dans l'espoir de trouver un emploi qui leur convienne mieux.

Les jeunes peinent à entrer dans le monde professionnel et connaissent souvent les « petits boulots » avant une insertion véritable. Malgré tout, chaque année, des milliers d'entre eux trouvent aussi pour la première fois un emploi, entendu comme correspondant à une durée du travail, une rémunération et un nombre d'heures quotidiennes significatifs. Définir ce premier emploi qui marque la vie professionnelle n'est pas aisé, tant sont diverses les situations intermédiaires entre chômage, études et emploi. Par convention, les premiers emplois étudiés ici exclueront les jobs saisonniers des étudiants ainsi que les apprentis et les stagiaires (encadré méthodologique).

Quand on a moins de 30 ans, trouver un premier emploi est facilité par une conjoncture économique favorable. 1999 et la courte période d'euphorie économique que connaît alors la Basse-Normandie l'illustrent. L'économie dans son ensemble crée 15 400 nouveaux emplois salariés en 1999, et 20 400 jeunes de 15 à 30 ans trouvent un premier emploi cette année-là, dans le secteur marchand et le secteur public hors Fonction publique d'Etat. Les uns ont été recrutés sur de nouveaux postes de travail, les autres ont remplacé les départs en retraite. Malgré un tassement de la croissance régionale qui ne crée plus que 13 200 emplois en 2000,

Les embauches de jeunes se maintiennent malgré le tassement de la croissance régionale



Source : Insee - DADS, comptes régionaux

l'emploi de jeunes débutants s'amplifie cette année-là (21 300 embauches). Mais, dès l'année suivante, marquée par d'intenses difficultés industrielles et une stagnation de l'emploi total, les embauches de jeunes s'affaissent. Elles ne sont plus que 18 300. Ce dernier chiffre de 18 300 représente donc, au début des années 2000, la capacité de la Basse-Normandie à intégrer ses jeunes dans l'emploi dans une conjoncture en demi-teinte, non créatrice nette de nouveaux postes de travail.

Caractéristiques des premiers emplois occupés par des 15-30 ans et de leurs titulaires en 1999

	Basse-Normandie	France
Age moyen (années)	22	23
Part des femmes (%)	43	45
Durée médiane du premier emploi (en mois)	9	10
Part du temps partiel (%)	38	38
Part d'intérimaires (%)	19	15
Part d'ouvriers (%)	46	37
Part de cadres et de professions intermédiaires (%)	16	23
Part de l'industrie (%)	14	11
Part des services au particuliers (%)	15	13
Part des services aux entreprises, hors intérim (%)	7	12
Salaire net mensuel médian (euros)*	846	850

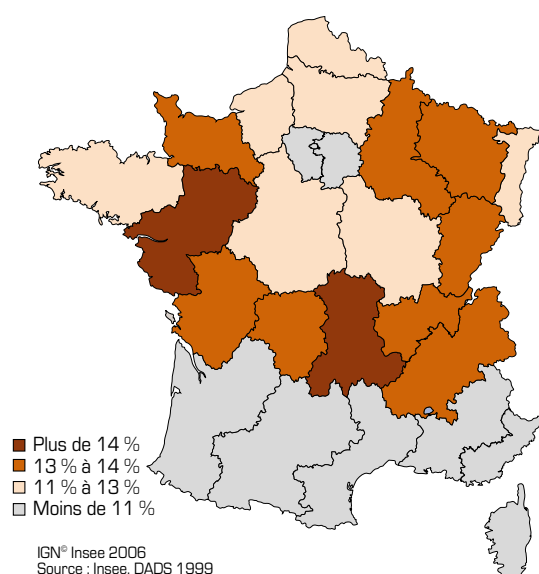
*La durée médiane et le salaire médian séparent la population en deux groupes égaux en nombre : la moitié est au-dessus de la médiane et la moitié est au-dessous - Source : Insee - DADS 1999

En moyenne, c'est à 22 ans et demi qu'un jeune Bas-Normand a trouvé son premier emploi en 1999. C'est un peu plus tôt qu'en Île-de-France ou en Midi-Pyrénées, où la proportion de jeunes continuant des études longues est importante, plus tôt également qu'en Languedoc-Roussillon, où le chômage important retarde l'entrée dans la vie active. Dans toutes ces régions, l'âge moyen d'accès au premier emploi dépasse 23 ans. La Basse-Normandie ressemble pour sa part à la région française de milieu de tableau, qui affiche un âge moyen de 22,8 ans pour l'accès au premier emploi.

Pour plus de 60 % des jeunes bas-normands, le premier emploi est à temps complet. C'est une proportion identique à celle de la métropole. Elle est inférieure à la proportion d'emplois à temps complet parmi les effectifs salariés de Basse-Normandie (83 %), et à celle de l'ensemble de la classe d'âge des 15-30 ans (77 %). Une fois sur trois, la durée de ces emplois à temps complet ne dépasse pas neuf mois. L'intégration des jeunes se fait donc dans une large mesure par le temps partiel et par les contrats à durée déterminée, mais

L'industrie : un secteur qui compte pour le premier emploi des jeunes

Part des emplois industriels (hors intérim) dans les premiers emplois des jeunes de moins de 30 ans



ni plus ni moins que dans les autres régions françaises. La Basse-Normandie se distingue en revanche de deux autres façons : d'abord, le premier emploi des jeunes bas-normands est pour 20 % un emploi en intérim, alors qu'en France cette part est de 15 % seulement. Ensuite, la proportion des hommes parmi les jeunes débutants est un peu supérieure en Basse-Normandie (57 % des premiers emplois de 1999, contre 55 % en moyenne métropolitaine⁷). Cette double sur-représentation, des hommes et du passage par l'intérim, s'explique surtout par une offre d'emplois industriels exceptionnellement nombreuse en Basse-Normandie en 1999. La croissance de ce secteur d'activité masculin, bien implanté dans la région et fortement utilisateur de travail intérimaire, s'est traduite par de nombreuses embauches de jeunes. Ainsi, en 1999, 14 % des jeunes ont trouvé un emploi (hors intérim) dans l'industrie, contre 11 % en France.

Cette proportion a diminué les années suivantes, et l'écart avec la moyenne nationale s'est estompé, en raison des difficultés industrielles qui ont frappé la région à partir de 2001.

⁷ Deux phénomènes expliquent ce déséquilibre entre hommes et femmes, observé en Basse-Normandie comme en France : d'abord l'exclusion de la Fonction publique d'Etat (un secteur accueillant plus de femmes que d'hommes) du champ de l'observation pour cet article, d'autre part le fait que les femmes accèdent au premier emploi au-delà de 30 ans (l'âge limite de la catégorie de la population étudiée dans cet article) plus souvent que les hommes.



LES SECTEURS QUI INTÈGRENT LE PLUS DE JEUNES

> L'industrie, souvent en intérim, et les services aux particuliers

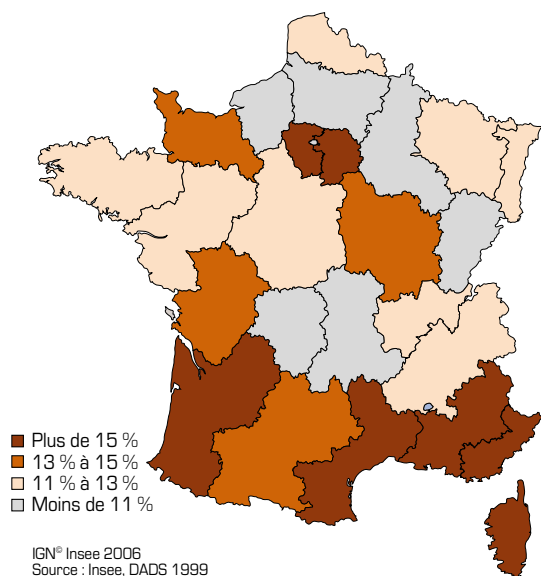
Pour estimer complètement la capacité de l'industrie à offrir des emplois aux jeunes, il faut ajouter à la part des premiers emplois industriels (14 %) environ la moitié des jeunes commençant leur activité professionnelle par des contrats d'intérim (soit environ 12 %⁸). Les embauches de jeunes dans l'industrie sur contrat ordinaire sont finalement peu nombreuses, au regard de la part de l'industrie (intérim non compris) dans les effectifs salariés. Car, même si la situation diffère d'une branche de l'industrie à l'autre, la tendance de ce secteur est à la réduction des effectifs, et les départs des plus anciens ne sont que très partiellement compensés par des embauches de jeunes. Comme l'intérim est un mode d'entrée dans le monde professionnel, sa part dans l'emploi diminue avec l'âge du salarié : si 15 % des premiers emplois sont des emplois en intérim, cette part n'est plus que de 7 % lorsque l'on considère l'ensemble des 15-30 ans et pas seulement les entrants.

Avec l'industrie, les services fournissent également aux jeunes beaucoup de premiers emplois. En 1999, un tiers des premiers emplois de jeunes relevaient des services aux entreprises (conseil et assistance, services opérationnels comme le nettoyage industriel ou le gardiennage...). Dans ces secteurs d'activité, certains employeurs mettent l'accent sur les recrutements de jeunes très diplômés afin de s'adjoindre les compétences nécessaires pour le développement de l'entreprise. C'est le cas dans les services informatiques et dans les télécommunications, où l'innovation est la règle.

Le secteur des services aux particuliers est lui aussi un grand pourvoyeur d'emplois pour les jeunes. Alors qu'il ne concentre que 7 % des effectifs salariés en Basse-Normandie, ce secteur, qui regroupe par exemple

Services aux particuliers et emploi des jeunes : la Basse-Normandie proche des régions les plus touristiques

Part des services aux particuliers (hôtellerie, restauration, tourisme, sport, loisirs, coiffure...) dans les premiers emplois des jeunes de moins de 30 ans



l'hôtellerie, la restauration, la coiffure ou encore l'animation culturelle et sportive, offre 15 % des premiers emplois des jeunes, un peu plus que la moyenne française (14 %). La rotation dans l'emploi est également forte : nombre de jeunes ne restent pas chez leur premier employeur, et l'offre d'emploi est constamment renouvelée. Au final, dans le classement sur la part des premiers emplois dans le secteur des services aux particuliers, la Basse-Normandie se trouve dans le haut du tableau, avec les régions les plus touristiques. Elle reste cependant loin derrière le Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, où cette proportion frôle un emploi sur cinq.

⁸ Les intermédiaires sont rémunérés par une agence d'intérim, entreprise appartenant au secteur des services. A ce titre, ils sont comptabilisés dans le secteur des services. Cependant, ils exercent leur mission dans une entreprise industrielle (environ la moitié d'entre eux), ou dans une entreprise de construction, de commerce ou des services.

> DÉBUT DE CARRIÈRE

> Des carrières qui débutent sur des emplois d'ouvriers

Près d'un jeune bas-normand sur deux commence sa vie professionnelle par un emploi d'ouvrier (37 % en France). Une fois sur deux seulement, il s'agit d'un emploi d'ouvrier qualifié. La sur-représentation des emplois d'ouvriers non qualifiés dans les embauches de jeunes (23 % des premiers emplois, à comparer avec les 16 % d'emplois d'ouvriers non qualifiés en Basse-Normandie) laisse percevoir qu'ils sont pour partie des emplois d'attente ne correspondant pas à la qualification réelle du jeune. Ce phénomène n'est pas propre à la région puisqu'il se retrouve, plus ou moins accentué, dans l'Ouest et dans le Nord.

A l'inverse, les jeunes bas-normands trouvent peu de postes très qualifiés. 16 % des débutants seulement décrochent un emploi de cadre ou de profession intermédiaire (technicien, enseignant, infirmier...), contre 23 % en France, les proportions les plus importantes se situant dans les régions concentrant les sièges sociaux, les services « haut de gamme » et l'innovation (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes).

Cette distribution des emplois selon la qualification rejaille sur les salaires versés. Beaucoup moins de hauts salaires, un peu plus de bas salaires et au final un salaire médian seulement légèrement inférieur au niveau français : 846€ net contre 850€, mais qui reste au-dessus du salaire médian breton (837 euros) ou haut-normand (843€).

> MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

> A peine le premier emploi décroché, la plupart des jeunes cherchent à changer d'employeur, à moins que ce soient les employeurs qui ne les gardent pas...

L'intégration dans l'emploi est devenue un moment très particulier de la vie professionnelle. Occuper un premier emploi ne signifie pas débiter une carrière professionnelle dans la première entreprise où l'on trouve un emploi. En effet, sur les 20 400 jeunes débutants embauchés en 1999, un sur cinq seulement travaille encore chez son premier employeur trois années après. Le rapprochement des Déclarations annuelles (DADS) des employeurs permet de suivre le parcours d'une partie des jeunes débutants de 1999 (encadré méthodologique). D'une partie seulement, car 30 % d'entre eux ne figurent plus dans le fichier des salariés trois ans plus tard. Ils sont devenus chômeurs, ont repris leurs études, ont créé leur propre entreprise ou ont trouvé un emploi dans la Fonction publique d'État ou un emploi domestique, secteurs non couverts par les DADS. On ne peut décrire plus précisément leur trajectoire. Seuls 70 % sont toujours salariés dans une activité et dans des conditions observables au travers des DADS. C'est à la description de leur parcours que la suite de cet article s'attachera.

Parmi ces 70 % des jeunes débutants de 1999, sept sur dix changent d'entreprise dans les trois ans. Les changements d'employeurs sont fréquents : en moyenne, un jeune sera passé dans trois entreprises différentes durant ces trois années. Très souvent, ce changement s'accompagne d'une augmentation de la qualification du poste de travail. Ainsi, les cadres et professions intermédiaires sont 16 % des premiers emplois mais 27 % des emplois occupés trois ans plus tard. Tandis que les emplois d'ouvriers non qualifiés passent de 24 % à 15 %. Les changements d'employeurs s'accompagnent parfois aussi du changement de secteur d'activité : les emplois dans la santé, l'éducation, l'action sociale ou l'administration publique (hors Fonction publique d'État) passent de 14 % à 17 % et les emplois dans les

services aux particuliers de 15 % à 8 %. Les conditions d'emploi s'améliorent puisque les emplois en intérim passent de 19 % à 9 % et les emplois longs à temps complet de 35 % à 68 % (graphique 2). Une partie des jeunes pris en intérim dans l'industrie a décroché un contrat ordinaire. Augmentation de la qualification du poste de travail, plus grande stabilité de l'emploi : ces quelques observations laissent penser que la mobilité professionnelle est plutôt une mobilité choisie par les jeunes.

Trois ans après : progression des emplois longs et baisse de l'intérim

Type d'emploi	Basse-Normandie		France	
	Entrée	3 ans après	Entrée	3 ans après
Emploi long* à temps complet	35 %	68 %	37 %	72 %
Emploi court à temps complet	20 %	8 %	22 %	9 %
Emploi en contrat d'intérim	19 %	9 %	15 %	5 %
Emploi à temps partiel	26 %	15 %	26 %	14 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

*Un emploi long est un emploi de plus de neuf mois

Note de lecture : 19 % des jeunes débutent en Basse-Normandie en intérim. Parmi ceux encore en emploi dans le secteur privé et semi-public trois ans après, 9 % sont intérimaires.

Source : Insee - DADS 1999-2002

Enfin, le choix des jeunes peut impliquer un déménagement : 12 % des jeunes ont changé de région, dans certains cas pour trouver un emploi correspondant mieux à leur profil que le premier emploi occupé. Cette proportion est très voisine de la moyenne française : la mobilité géographique n'est pas spécifique aux Bas-Normands.

La même logique de reclassement professionnel est observée dans toute la France même si les inégalités de départ ne sont pas effacées. La précarité recule avec l'âge, la proportion d'emplois en intérim passant de 19 % au premier emploi à 9 % trois ans après en Basse-Normandie, et de 15 % à 5 % en France. Si la baisse est aussi spectaculaire en Basse-Normandie qu'en France, il n'en reste pas moins qu'au bout des trois ans, l'écart relatif entre la France et la Basse-Normandie en matière de précarité des jeunes dans le travail s'est accru en défaveur de la Basse-Normandie. A l'inverse, cet écart s'est légèrement réduit pour les emplois de cadres et les professions intermédiaires. Avec le temps, la Basse-Normandie comble une partie du déficit d'emplois très qualifiés offerts à ses jeunes débutants. Parmi les débutants de 1999, la part des cadres et professions intermédiaires a crû, au bout de trois ans, plus rapidement en Basse-Normandie qu'en France.